

## Check-list Hygiène industrielle

Entreprise	
Service	
Date	

Points de contrôle			Conformité			Remarques et propositions d'adaptation
			OK	NOK	NA	
<b>Programme d'hygiène industrielle</b>	1	Existe-t-il un programme écrit pour les exigences de GE définies dans cet élément?				
	2	Ce programme exige-t-il que les opérations suivent la hiérarchie de contrôle, à savoir (1) technique, (2) administration et (3) PPE?				
	3	Le programme écrit inclut-il la mention du dépassement de l'Occupational Exposure Limit (OEL) et la procédure de suivi?				
	4	Le programme écrit exige-t-il une évaluation qualitative et quantitative documentée du risque?				
	5	Y a-t-il une personne compétente pour l'HI?				
<b>Evaluation initiale de l'exposition</b>	6	A-t-on réalisé et documenté des évaluations qualitatives de l'exposition?				
	7	Les évaluations qualitatives sont-elles mises à jour en cas de modifications du fonctionnement ou des circonstances de l'usine?				
	8	A-t-on réalisé des évaluations quantitatives de l'exposition pour tous les processus ou opérations qui induisent selon les évaluations qualitatives un potentiel risque significatif d'exposition à des substances chimiques ou physiques?				
	9	Les évaluations quantitatives sont-elles, si nécessaire, mises à jour lorsque l'on ajoute ou modifie des opérations?				
<b>Surveillance périodique</b>	10	Existe-t-il un plan sur une base annuelle pour la surveillance de l'exposition et est-il mis en œuvre avec rigueur?				
	11	Les résultats de la surveillance de l'exposition sont-ils comparés avec le niveau le plus bas (protection supérieure) des limites de GE, OEL, ACGIH TLV ou des limites réglementaires locales?				
	12	Des enregistrements de la surveillance sont-ils disponibles (par ex. substances mesurées, étalonnage, noms des travailleurs, etc.)?				
	13	Les résultats de la surveillance qui révèlent un besoin d'encadrement médical de certains groupes exposés au sein du personnel sont-ils communiqués à EHS et au professionnel médical approprié?				

		OK	NOK	NA	
	14	La surveillance de l'exposition est-elle réalisée par les personnes compétentes ou les conseillers reconnus par le service EHS de l'entreprise?			
	15	La surveillance de l'exposition utilise-t-elle des méthodologies acceptées / reconnues pour le prélèvement d'échantillons?			
	16	Joint-on, lorsque nécessaire, des échantillons de contrôles, des doubles échantillons ou des échantillons vierges à chaque lot d'échantillons qui part pour le laboratoire?			
	17	Les échantillons sont-ils analysés par un laboratoire reconnu par le service EHS de l'entreprise?			
	18	Les procédures requises ont-elles été introduites pour identifier avec exactitude et immédiatement tous les travailleurs exposés qui ont été identifiés dans le cadre d'évaluations qualitatives ou quantitatives?			
	19	Les données relatives à l'exposition représentent-elles tous les emplois, shifts et variations saisonnières (le cas échéant) pour lesquels des évaluations ont indiqué une potentielle exposition des travailleurs à des substances chimiques ou physiques?			
	20	La surveillance est-elle répétée à une fréquence basée sur l'évaluation qualitative et/ou quantitative des risques HI, approuvée par un hygiéniste industriel compétent, afin de détecter les possibles modifications de l'exposition?			
	21	Les résultats de la surveillance HI sont-ils documentés et vérifiés par un hygiéniste industriel ou un autre professionnel compétent?			
	22	Les résultats de la surveillance de l'exposition sont-ils communiqués à tous les travailleurs du groupe d'exposition suivi et au service médical (si d'application)?			
	23	Les résultats de la surveillance sont-ils communiqués et expliqués aux travailleurs suivis dans les 5 jours suivant leur réception?			
	24	Tient-on à jour pour chaque travailleur un enregistrement de la surveillance, au moins pendant la durée de l'occupation plus 30 ans?			
<b>Contrôles des risques</b>	25	Existe-t-il un programme écrit pour le contrôle de l'exposition aux risques qui ont été identifiés lors de l'évaluation des risques?			
	26	Existe-t-il des preuves que le site suit la hiérarchie de contrôle décrite dans le programme écrit?			
	27	Les individus susceptibles d'une sensibilité accrue à certaines classes de substances dangereuses sont-ils clairement identifiés, et empêche-t-on leur exposition à ces substances?			
	28	Suit-on des procédures documentées et prend-on les mesures appropriées pour limiter l'exposition des travailleurs lorsque les résultats de la surveillance personnalisée (ex. échantillons d'air, surveillance biologique, surveillance sonore) dépassent les limites de GE ou les limites réglementaires?			
	29	A-t-on appliqué les exigences en matière de surveillance médicale pour PPE (ex. masque à gaz, protection acoustique)?			
	30	Suit-on l'addendum pour le dépassement de l'OEL lorsque les résultats de la surveillance dépassent les limites réglementaires locales?			
	31	Existe-t-il un programme d'évacuation médicale pour le personnel dont les niveaux biologiques dépassent les limites de GE ou les limites réglementaires?			
	32	Prend-on des mesures pour limiter l'exposition du personnel lorsque les résultats de la surveillance biologique dépassent les limites de GE ou les limites réglementaires?			
	33	Le management est-il tenu pour responsable de la vérification de l'application et du respect des contrôles techniques, administratifs et PPE?			

			OK	NOK	NA	
<b>Programmes de contrôle</b>	34	Existe-t-il un programme pour le contrôle des risques HI qui est suivi par la hiérarchie de contrôle, y compris les contrôles techniques (ex. ventilation, remplacement du matériel, isolation, etc.)?				
	35	Les contrôles sont-ils revus périodiquement (ex. mensuellement) et les contrôles techniques, administratifs et PPE sont-ils évalués afin d'en assurer le bon fonctionnement?				
	36	Applique-t-on dans le processus MOC les niveaux de contrôle les plus élevés afin de limiter les risques HI?				
	37	Les opérations induisant une exposition HI significative sont-elles évaluées périodiquement afin de trouver des manières de les éliminer ou de les limiter?				
	38	Réalise-t-on des évaluations quantitatives périodiques des contrôles techniques afin d'assurer leur bon fonctionnement?				
<b>Sécurité en matière de rayonnements</b>	39	Toutes les sources de rayonnements ionisants et non ionisants ont-elles été identifiées et existe-t-il un inventaire de ces sources?				
	40	Dispose-t-on de tous les permis et autorisations réglementaires en vigueur pour les appareils à rayonnements tant ionisants que non ionisants et/ou pour les matériaux radioactifs?				
	41	Existe-t-il un programme global pour la sécurité en matière de rayonnements, incluant les contrôles requis pour toutes les fonctions, tâches et activités de travail couvertes?				
	42	A-t-on réalisé des évaluations quantitatives pour tous les processus ou opérations qui, selon les évaluations qualitatives, induisent un potentiel risque significatif d'exposition à des rayonnements ionisants et non ionisants?				
	43	A-t-on réalisé des sondages pour la surveillance HI, selon des méthodologies approuvées pour le prélèvement d'échantillons?				
	44	Utilise-t-on des contrôles administratifs et/ou PPE pour les risques ionisants et non ionisants, en attendant que les contrôles techniques réalisables soient correctement évalués et implémentés selon les règles?				
	45	Les contrôles administratifs incluent-ils une formation adéquate du personnel et des procédures documentées pour les précautions requises et l'utilisation des panneaux d'avertissement appropriés?				
	46	Les contrôles sont-ils périodiquement revus afin de garantir leur efficacité?				
	47	Les contrôles des risques de rayonnement sont-ils revus après chaque modification du processus ou de l'équipement?				

Réalisé par		Visé par le conseiller en prévention après vérification sur place et accord avec l'analyse	
Nom		Nom	
Fonction		Signature	
Signature		Signature	
Responsable du service			
Nom			
Signature			
Signature			

**Votre sécurité nous tient à cœur.**

[www.baloise.be](http://www.baloise.be)

Baloise Belgium SA – Entreprise d'assurances agréée sous le n° de code 0096 avec n° FSMA 24.941 A  
 Siège social: City Link, Posthofbrug 16, 2600 Antwerpen, Belgique – Tél.: +32 3 247 21 11  
 Siège: Rue du Champ de Mars 23, 1050 Bruxelles, Belgique – Tél.: +32 2 773 03 11  
 info@baloise.be – www.baloise.be – RPM Antwerpen – TVA BE 0400.048.883 – IBAN: BE31 4100 0007 1155 – BIC: KREDBEBB  
 Baloise Insurance est le nom commercial de Baloise Belgium SA.